

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 42

Défense.

DEPENSES ORDINAIRES

Rapporteur spécial : M. Modeste LEGOUEZ.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 50), 2532 (tome II) et in-8° 555.

Sénat : 64 (1976-1977).

Loi de finances. — Défense - Gendarmerie - Armée de l'air - Armée de mer - Armée de terre.

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIERE PARTIE. — Présentation du titre III et considérations générales.	5
CHAPITRE PREMIER. — Présentation du titre III.	5
CHAPITRE II. — Considérations générales.	7
A. — La condition militaire.....	7
B. — L'entretien des matériels, les carburants et l'activité des unités.	8
C. — Les effectifs de la gendarmerie.....	9
DEUXIEME PARTIE. — Analyse des crédits du titre III.	11
CHAPITRE PREMIER. — Les crédits de rémunérations et de charges sociales.	11
I. — Les effectifs	12
II. — Les rémunérations	15
CHAPITRE II. — Fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses	18
I. — Section commune	21
II. — Section Air	24
III. — Section Forces terrestres.....	26
IV. — Section Marine	28
V. — Section Gendarmerie	31
Conclusion	33
Dispositions spéciales	34
ANNEXE N° 1. — Evolution des effectifs militaires.	37
ANNEXE N° 2. — Répartition des effectifs militaires.	38
ANNEXE N° 3. — Evolution des effectifs civils.	39
ANNEXE N° 4. — Effectifs civils rémunérés sur comptes de commerce et sur budget annexe	40
ANNEXE N° 5. — Crédits de la section commune (quatrième, cinquième, sixième et septième parties)	41

Mesdames, Messieurs,

Comme l'an dernier, nous avons reporté en annexe un certain nombre de tableaux chiffrés, et nous exposons en deux parties le résultat de notre examen :

Première partie. — Présentation du titre III et considérations générales ;

Deuxième partie. — Analyse des crédits par grandes masses et par sections.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DU TITRE III ET CONSIDERATIONS GENERALES

CHAPITRE PREMIER

Présentation du titre III.

Le budget de la défense pour 1977 atteint, globalement, 58 415 millions de francs (1), dont 34 482 millions de francs au titre III, qui augmentera encore d'importance relative puisqu'il représentera 59 % du total au lieu de 58 % en 1976.

Quant à la progression du titre III par rapport à 1976, elle sera de 18,7 % et, par conséquent, plus élevée que la progression de l'ensemble du budget qui sera de 16,8 % ; les dépenses en capital, de leur côté, progresseront seulement de 14,2 %.

La répartition comparée des crédits de paiement du titre III entre les sections en 1976 et 1977 est fournie par le tableau suivant :

SECTIONS	1976		1977		AUGMENTATION 1977/1976 (millions de francs).
	Crédits (millions de francs).	Pourcentage.	Crédits (millions de francs).	Pourcentage.	
Section commune	6 797,2	23,4	7 779,4	22,6	+ 982,2 (+ 14,5 %)
Section Air	5 063,2	17,4	6 018,1	17,4	+ 954,9 (+ 18,9 %)
Section Forces terrestres	8 852,6	30,5	10 437,7	30,3	+ 1 585,1 (+ 17,9 %)
Section Marine	4 125,6	14,2	5 127,7	14,9	+ 1 002,1 (+ 24,3 %)
Section Gendarmerie	4 209,6	14,5	5 119,6	14,8	+ 910 (+ 21,6 %)
Total	29 048,2	100	34 482,5	100	+ 5 434,3 (+ 18,7 %)

La part de la Section commune, qui avait déjà diminué en 1976, continue de le faire ; au contraire la part de la section Gendarmerie, qui était passée de 14,2 % en 1975 à 14,5 % en 1976, atteint main-

(1) Le total figurant dans les documents budgétaires est en réalité de 68 376 millions de francs. Pour rendre le budget comparable à celui de l'année précédente, il faut en déduire le solde des transferts intervenus avec d'autres ministères, soit 9 961 millions de francs, résultant, pour l'essentiel, de l'inscription en 1977 au budget de la défense de la participation aux charges des pensions des personnels civils et militaires qui figuraient antérieurement aux Charges communes du Ministère des Finances. Les crédits correspondant à ces charges constituent maintenant la seconde partie du budget de la défense.

tenant 14,8 %. La section Marine, qui n'avait pas varié l'année précédente, augmente nettement ; les sections Air et Terre se stabilisent.

Le regroupement des crédits par nature de dépenses, toutes sections budgétaires confondues et l'évolution par rapport à 1976 sont fournis par le tableau qui suit :

OBJET DES CREDITS	1976	1977	DIFFERENCE	
			En valeur.	En pourcentage.
	(En millions de francs.)			
Rémunérations et charges sociales ..	19 891	23 697	+ 3 806	+ 19,1
Matériel et fonctionnement	8 353,4	9 738,1	+ 1 384,7	+ 16,6
Subventions	234,8	272,7	+ 37,9	+ 16,1
Dépenses diverses	569	774,7	+ 205,7	+ 36,2
Total	29 048,2	34 482,5	+ 5 434,3	+ 18,7

La rubrique Rémunérations et charges sociales subit une augmentation plus forte que l'ensemble du titre III ; au total, la part des crédits de rémunérations et charges sociales dans le titre III sera de 68,7 % en 1977 au lieu de 68,5 % en 1976 ; le pourcentage des crédits de rémunérations et charges sociales par rapport à l'ensemble du budget de la défense est de 40,6 %.

Les chapitres du titre III concernant l'entretien des matériels majeurs (chars, avions, navires notamment) sont, on le sait, dotés en autorisations de programme. Le montant de celles-ci, en 1976 et 1977, est indiqué dans le tableau qui suit ; il fait apparaître leur augmentation sensible :

CHAPITRES d'entretien des matériels.	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			
Section Air :				
Chapitre 34-31.....	878	955	+ 77	(+ 8,8 %)
Section Forces terrestres :				
Chapitre 34-31.....	670	950	+ 280	(+ 41,8 %)
Section Marine :				
Chapitre 34-31.....	782	1 092	+ 310	} + 343 (+ 34,2 %)
Chapitre 34-35.....	220	253	+ 33	
Total	2 550	3 250	+ 700	(+ 27,5 %)

CHAPITRE II

Considérations générales.

Après avoir présenté l'ensemble du titre III et avant d'aborder l'analyse des crédits qu'il contient, nous formulerons quelques considérations générales à son sujet.

A. — LA CONDITION MILITAIRE

L'ambiance générale qui entoure l'Armée est un des éléments essentiels pour que la condition militaire ne soit pas ressentie comme une charge par ceux auxquels elle s'applique. Nous ne saurions trop redire l'importance de ce facteur ; les interventions personnelles du Président de la République et l'action du Ministre de la Défense nous donnent à penser qu'elle est parfaitement reconnue.

Dans ce domaine, nous pensons devoir recommander que, chaque fois qu'il est possible, les occasions de contact entre l'Armée et la population soient mises à profit pour assurer celui-ci ; en particulier, dès lors que l'intervention de l'Armée en des circonstances difficiles apparaît susceptible d'apporter une aide à la population, il est souhaitable qu'elle soit aussi large et aussi prompte que possible. A cet égard, la contribution récemment apportée aux agriculteurs pour faire face aux conséquences d'une sécheresse exceptionnelle a été fort appréciée par ceux qui en ont bénéficié, en même temps qu'elle a contribué à rapprocher l'armée de la population.

Un autre facteur déterminant de la condition des militaires réside dans la situation matérielle qui leur est faite. La réforme entreprise dans ce domaine comportait différents volets : améliorations indiciaires pour les officiers et les sous-officiers, amélioration des déroulements de carrière des officiers, constitution du corps des majors, mesures indemnitaires en faveur des sous-officiers

notamment. Une partie des mesures décidées à la fin de 1975 était entrée en application dès 1976, mais il restait à poursuivre dans la voie tracée ; cette remise en ordre de la situation pécuniaire des officiers et sous-officiers était indispensable ; il est donc normal que, comme il était prévu, elle ait sa part dans le titre III en 1977.

Dans un ordre d'idées similaire, celui de la situation matérielle faite aux appelés, après les mesures prises en leur faveur en 1974 et 1975 et dont nous nous félicitons : voyages gratuits, revalorisation des allocations militaires aux appelés soutiens de famille, transformation gratuite des permis de conduire, une pause a été marquée mais, en regrettant que le budget ne comporte pas de mesure nouvelle visant à maintenir le pouvoir d'achat du prêt journalier, nous prenons acte avec satisfaction de l'engagement pris, devant l'Assemblée Nationale, par le Ministre de la Défense de porter le montant du prêt, pour les hommes de rang, de sept à huit francs par jour à compter du 1^{er} juillet 1977.

B. — L'ENTRETIEN DES MATÉRIELS, LES CARBURANTS ET L'ACTIVITÉ DES UNITÉS

L'entretien correct des matériels et des allocations convenables en carburants sont indispensables à l'activité des unités qui est leur raison d'être.

Dans ce domaine, la situation ne pouvait manquer de nous donner du souci.

D'une manière générale, le coût d'entretien des matériels s'est accru avec le développement des parcs et la complexité des engins, mais on a cependant constaté un fléchissement des crédits dans la dernière décennie.

Certes, quelques palliatifs ont été recherchés grâce à des moyens de maintenance mieux adaptés ou à un ralentissement de la cadence des opérations d'entretien, par exemple ; quelques ressources supplémentaires sont aussi venues des lois de finances rectificatives en 1975 et 1976 ; il n'en demeurerait pas moins nécessaire que soit renversée une situation qui aurait fini par compromettre gravement l'entraînement et l'instruction et qui, du même coup, risquait d'atteindre sérieusement le moral des militaires.

Nous ne pouvons que nous féliciter que le redressement qui s'imposait soit amorcé dans le budget de 1977, en insistant sur la nécessité de persévérer à l'avenir dans cette voie et en regrettant qu'un effort dans le même sens n'ait pu être entrepris pour les carburants.

C. — LES EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE

Le projet de budget qui nous est présenté comporte une augmentation des effectifs de la Gendarmerie de 500 officiers et sous-officiers d'active et 250 appelés. Les effectifs globaux de la Gendarmerie seront ainsi de 75 868.

Nous regrettons de constater, une fois encore, la modestie de l'augmentation accordée. Les tâches de la Gendarmerie ne cessent de croître ; on vient encore d'élargir ses attributions en lui confiant une part dans le contrôle des prix. La large publicité donnée à cette nouvelle fonction témoigne au demeurant de la confiance accordée à la Gendarmerie par les Pouvoirs publics, mais la croissance du volume des tâches, conjuguée avec le souci légitime d'alléger les contraintes pesant sur les conditions de vie des gendarmes, sont incompatibles avec le maintien de l'efficacité si les effectifs ne sont pas sérieusement augmentés.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES CREDITS DU TITRE III

On analysera dans deux chapitres successifs :

- les crédits de rémunérations et de charges sociales ;
- les crédits concernant les autres activités (fonctionnement des services, entretien des matériels, subventions et dépenses diverses).

CHAPITRE PREMIER

Les crédits de rémunérations et de charges sociales.

Les crédits de rémunérations et de charges sociales, qui représenteront en 1977, comme on vient de le voir, 68,7 % du titre III, figurent aux première et troisième parties ; on rappelle que le budget de 1977 comporte une deuxième partie où sont inscrits les crédits concernant les personnels en retraite, soit 9 891 millions de francs, qui figuraient antérieurement aux charges communes du Ministère des Finances et ne sont pas pris en considération dans le présent rapport pour ne pas fausser les comparaisons avec l'année précédente.

Les crédits de rémunérations et de charges sociales inscrits aux première et troisième parties constituent l'essentiel des crédits de personnels sans en être l'intégralité (1) ; ils se répartissent entre les cinq sections budgétaires comme l'indique le tableau qui suit :

SECTIONS	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Section Commune	5 352,4	6 064,6	+ 712,2	+ 13,3
Section Air	2 952,6	3 595	+ 642,4	+ 21,8
Section Forces terrestres	5 764,6	6 841,4	+ 1 076,8	+ 18,7
Section Marine	2 286	2 816,5	+ 530,5	+ 23,2
Section Gendarmerie	3 535,4	4 379,5	+ 844,1	+ 23,9
Total	19 891	23 697	+ 3 806	+ 19,1

(1) Certains crédits — qui seront examinés dans le second chapitre de cette deuxième partie (alimentation notamment) — sont aussi des crédits de personnels ; au total ceux-ci représentent 75,9 % du titre III et 46,2 % du budget de la défense.

On commentera successivement les deux séries d'éléments qui ont servi à calculer ces dotations : les effectifs d'une part, les soldes, traitements, salaires et indemnités, d'autre part.

Section I. — LES EFFECTIFS

On regroupera les effectifs gérés par les divers organismes du Ministère de la Défense en deux grandes catégories : celle des effectifs militaires et celle des effectifs civils, en distinguant, à l'intérieur de chacune d'elles, entre les personnels rémunérés sur crédits budgétaires et les personnels rémunérés sur compte de commerce ou budget annexe.

Globalement, les effectifs étaient de 720 701 personnes en 1976 ; le projet de budget prévoit qu'ils atteindront 720 989 personnes en 1977. Au total, la différence (288 personnes, soit + 0,04 %) est faible. Une analyse plus détaillée révélera cependant quelques écarts plus sensibles pour certains secteurs.

a) *Les effectifs militaires.*

On trouvera en annexe 1 l'évolution des effectifs militaires :
— rémunérés sur crédits budgétaires (tableau A ; total en 1977 : 584 157) ;

— rémunérés sur comptes de commerce et budget annexe (tableau B ; total en 1977 : 2 229).

L'effectif total des personnels militaires rémunérés sur crédits budgétaires, de très loin le plus important, diminue de 1 246, soit — 0,2 %.

Cette variation résulte de la balance entre des effectifs en augmentation et des effectifs en diminution. Sont en diminution les effectifs rémunérés sur les sections Terre (1 465, soit — 0,4 %) et Air (775, soit — 0,8 %) ; sont en augmentation les effectifs rémunérés sur la section Gendarmerie (+ 716, soit + 1 %) et sur les crédits du Service de santé (+ 272, soit + 4,2 %).

Les principales explications de ces différences résident :

— dans la suppression de 1 500 emplois budgétaires d'hommes du rang, de l'Armée de Terre. C'est la première tranche du plan de déflation qui doit entraîner une réduction de 20 000 appelés dans cette Armée. En pratique, les suppressions qui interviendront

en 1977 porteront sur 3 000 soldats du contingent car le ralentissement des départs volontaires de personnels d'active va faire disparaître la nécessité du sureffectif en appelés actuellement existant et que l'on va résorber. La combinaison du volume des classes d'âge et de la réduction des effectifs en appelés va poser des problèmes dans l'avenir pour adapter la ressource aux besoins sans porter atteinte à l'universalité du service national par une diminution excessive du nombre de ceux qui y seront astreints ;

- dans le remodelage de la pyramide des hommes du rang de l'Armée de l'Air, qui se traduit par une diminution de 792 emplois parmi les soldats et caporaux ;

- dans un renforcement des effectifs de la Gendarmerie de 750 emplois (500 pour les personnels d'active et 250 pour les personnels du contingent) dont on a déjà dit qu'il nous paraissait faible pour que cette arme soit en mesure de faire face dans de bonnes conditions à ses tâches multiplées que l'on augmente toujours ;

- dans la création, qui n'avait pu être faite en 1976, de 225 emplois de personnels militaires féminins infirmières et aides-soignantes pour le Service de santé des Armées.

Les effectifs militaires rémunérés sur les comptes de commerce ou le budget annexe des Essences apparaissent stables et n'appellent pas de commentaire particulier.

Le tableau annexe n° 2 fait apparaître la répartition des effectifs militaires par grades et origines statutaires.

La variation très importante constatée pour les personnels féminins est artificielle : elle résulte de la suppression, à compter du 1^{er} janvier 1977, de la distinction entre sous-officiers féminins et sous-officiers masculins, les premières figurant désormais avec les seconds sous la même rubrique.

La part du contingent (275 507) dans les effectifs militaires globaux rémunérés sur crédits budgétaires (584 157) est de 47,2 % (47,1 % en 1976) ; la répartition selon les armées continuant d'être très différente : le contingent représente 65 % à l'Armée de Terre, 38,4 % à l'Armée de l'Air, 25,5 % à la Marine. Ces pourcentages ont peu varié par rapport à l'année précédente, sauf pour la Marine où intervient une augmentation des effectifs d'appelés avec diminution correspondante des effectifs de personnels d'active.

b) *Les effectifs civils.*

Le tableau annexe 3 fournit la comparaison des effectifs civils rémunérés sur crédits budgétaires en 1976 et en 1977, et le tableau annexe 4 fournit les mêmes renseignements pour les effectifs rémunérés sur les comptes de commerce et le budget annexe.

Globalement, les effectifs en personnels civils passent de 133 083 à 134 603 ; ils s'accroissent de 1 520 personnes, soit un pourcentage de 1,14 %. Pour le personnel rémunéré sur crédits budgétaires, l'augmentation globale est de 533 (soit 0,7 %) et elle concerne surtout les personnels civils extérieurs ; pour les personnels rémunérés sur les comptes de commerce et le budget annexe, elle est de 987 (soit 1,8 %) et elle concerne uniquement le compte de commerce de la Direction technique des constructions navales qui enregistre une augmentation de 1 168 personnes (soit 4,3 %) alors que les autres comptes de commerce sont en légère diminution.

Si l'on distingue entre les personnels civils titulaires, contractuels et ouvriers, on constate une diminution sensible du total des contractuels et auxiliaires, qui passe de 9 134 à 8 643, soit une variation en moins de 491 (— 5,4 %) ; au contraire, les nombres de titulaires et d'ouvriers sont en augmentation : 34 643 au lieu de 34 250 (soit + 1,1 %) pour les premiers, 85 738 au lieu de 84 120 (soit + 1,9 %) pour les seconds (1).

Quant aux motifs de ces différences, ils résident essentiellement dans :

— l'admission de 1 875 ouvriers temporaires (dont 1 345 rémunérés sur les comptes de commerce) au statut d'ouvriers réglementés. Pour les ouvriers en cause payés sur crédits budgétaires, l'incidence financière de la mesure est couverte par des suppressions de crédits sur les chapitres de fonctionnement qui supportaient jusque-là les dépenses correspondantes ;

— des aménagements pour certaines catégories d'emplois : mise en place du corps des ingénieurs techniciens d'études et de fabrications par exemple ;

— des créations de postes : 50 emplois de secrétaires sociales, 50 emplois d'aides soignantes, 18 emplois de surveillants au S. D. E. C. E.

(1) Les personnels étrangers ne sont pas compris dans ces effectifs.

Section II. — LES RÉMUNÉRATIONS

Comme on l'a vu plus haut, de 1976 à 1977 les crédits de rémunérations et charges sociales augmentent de 19,1 % ; la part de ces dépenses dans le titre III est légèrement plus forte en 1977 (68,7 %) qu'en 1976 (68,5 %).

L'augmentation, qui atteint en valeur absolue 3 806 millions de francs, résulte :

— pour la plus forte part, de la progression des rémunérations : incidence de l'augmentation des rémunérations de la Fonction publique : 2 077 millions de francs, majoration des salaires ouvriers : 262 millions de francs, revalorisation automatique de l'indemnité pour charges militaires : 98 millions de francs ;

— du transfert à la première partie du titre III des crédits concernant les salaires des « Ouvriers temporaires » qui étaient inscrits dans les chapitres de fonctionnement et d'équipement ;

— de l'inscription d'un crédit prévisionnel destiné à couvrir l'incidence en année pleine des hausses de rémunérations de la fonction publique ;

— de mesures propres aux diverses catégories de personnels du Ministère de la Défense, qui sont examinées maintenant en distinguant les personnels militaires et les personnels civils.

a) *Mesures intéressant les personnels militaires.*

Les mesures intéressant les personnels militaires comprennent, d'une part, quelques mesures catégorielles, d'autre part les mesures d'application de la réforme des statuts militaires qui constituent un ensemble.

Les mesures catégorielles proprement dites sont peu nombreuses et de faible incidence financière. La plus importante à cet égard consiste en la transformation d'emplois d'hommes du rang pour améliorer la pyramide des officiers marinières dont les conditions d'avancement sont moins favorables que celles des sous-officiers des Armées de Terre et de l'Air (le coût de la mesure est de 34,6 millions de francs). Parmi les autres mesures catégorielles, on relèvera : l'extension aux légionnaires du régime général des primes d'engagement ; l'amélioration de la pyramide des hommes

du rang sous contrat dans les Armées de Terre et de l'Air. Comme on l'a déjà dit, la revalorisation du prêt des appelés, à propos de laquelle le Ministre de la Défense a pris un engagement, ne fait pas l'objet d'une mesure figurant dans le budget.

La réforme des statuts de la fonction militaire bénéficie de 483 millions de francs en mesures nouvelles, dont 124 pour les officiers et 359 pour les sous-officiers. Les principales dispositions prévues sont :

— pour les officiers : la tranche 1977 de l'amélioration de la pyramide des officiers des armes ; les améliorations indiciaires et pyramidales pour les officiers des services ; un contingent supplémentaire de colonels à l'échelle lettre « A » et diverses mesures d'incitation au départ (congrés spéciaux, pécules, disponibilité) ;

— pour les sous-officiers : la prime de service, au taux de 5 % de la solde de base, systématiquement accordée aux sous-officiers servant au-delà de dix ans (incidence financière de la mesure : 220,7 millions de francs) ; la prime de qualification dont le taux est de 10 % de la solde de base accordée, dans les limites d'un contingent, aux sous-officiers continuant de servir après quinze ans (incidence financière de la mesure : 107 millions de francs) ; des crédits sont aussi prévus pour l'alignement des personnels féminins avec les personnels masculins.

— enfin la tranche 1977 de la constitution du corps des majors (20,2 millions de francs en mesures nouvelles) qui doit comporter 1 050 nominations venant s'ajouter aux 800 nominations intervenues en 1976.

Au total, compte tenu des mesures antérieurement prises, l'incidence financière de la réforme des statuts sur le budget de 1977 sera de 1 724 millions de francs.

b) *Mesures intéressant les personnels civils.*

Les principales mesures intéressant les personnels civils sont les suivantes :

— pour les fonctionnaires :

— amélioration des pyramides des corps B type (grade de chef de section porté à 25 %), des commis et

des adjoints administratifs (grade de débouché porté à 25 %) ; l'incidence financière est de 3,7 millions de francs, dont 0,7 sur comptes de commerce ;

— mise en place du corps des ingénieurs techniciens d'études et de fabrications (incidence financière : 14,5 millions de francs dont 9,5 sur comptes de commerce) ;

— réforme du statut des techniciens d'études et de fabrications (incidence financière : 23,4 millions de francs dont 12,6 sur comptes de commerce) ;

— pour les contractuels : amélioration de la situation et aménagement des catégories B et C (incidence financière : 3 millions de francs) ;

— pour les ouvriers : admission de 1 875 ouvriers du statut d'ouvrier temporaire au statut d'ouvrier réglementé, après les 1 250 intégrations intervenues l'année précédente (incidence financière sur le budget couverte par des suppressions de crédits sur des chapitres de fonctionnement).

Enfin, diverses indemnités voient leur taux majoré : indemnité pour travaux dangereux et insalubres, déjà augmentée en 1976, indemnité de contrainte au personnel du S. D. E. C. E., indemnité de sujétion particulière des personnels techniques des transmissions.

CHAPITRE II

Fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses.

Le présent chapitre traitera des dépenses inscrites en quatrième partie (matériel et fonctionnement des armes et services), cinquième partie (travaux d'entretien des immeubles), sixième partie (subventions de fonctionnement) et septième partie (dépenses diverses) de la nomenclature.

Le tableau ci-dessous en fournit une récapitulation :

	SECTION commune.	SECTION Air.	SECTION Forces terrestres.	SECTION Marine.	SECTION Gendarmerie.	TOTAL
Quatrième partie	637,4	2 420,2	3 301,9	2 301,6	740	9 401,1
Cinquième partie	39,6	»	294,4	»	»	334
Sixième partie	336,6	»	»	9,2	»	345,8
Septième partie	774,4	»	»	0,3	»	774,7
Total	1 788	2 420,2	3 596,3	2 311,1	740	10 855,6

Les crédits figurant à la quatrième partie sont, de loin, les plus importants. On commencera donc, avant de procéder à une étude par section budgétaire, par donner quelques indications sur les grandes masses de dépenses auxquelles ils sont destinés à faire face.

Le tableau qui suit met en évidence la répartition et l'évolution de chacune de ces grandes masses pour les trois sections d'Armées et celle de la Gendarmerie.

	AIR		FORCES terrestres.		MARINE		GENDARMERIE		TOTAL		
	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977	1976	1977	Variation 1977/1976.
	(En millions de francs.)										(En pourcentage.)
Alimentation	213	251	715	838	241	272	25	43	1 194	1 404	+ 17,6
Carburants	640	667	228	242	184	204	62	65	1 114	1 178	+ 5,7
Fonctionnement et entretien courant	557	621	1 350	1 579	481	550	587	632	2 975	3 382	+ 13,7
Entretien programmé	700	881	484	643	927	1 276	»	»	2 111	2 800	+ 32,6
Total	2 110	2 420	2 777	3 302	1 833	2 302	674	740	7 394	8 764	+ 18,5
Pour mémoire :											
Section commune										637	
Total général										9 401	

Pour toutes les sections, les crédits d'alimentation ont été ajustés au niveau de la prime globale d'alimentation au 1^{er} janvier 1976, puis une provision a été inscrite pour faire face aux augmentations à venir après cette date ; elle correspond à une hausse de 17,5 % entre avril 1976 et décembre 1977, soit un taux moyen de 0,83 % par mois sur la prime d'avril 1976. Cette provision devrait suffire si le taux de croissance des prix ne subit pas une trop forte majoration.

Pour les carburants les crédits ont, en règle générale, été calculés en attribuant à chaque armée les mêmes volumes de carburants et de combustibles de navigation qu'en 1976 et sur la base du tarif prévisionnel du service des essences ; ce tarif a été établi en janvier 1976 à partir des prix de reprise en raffinerie et des droits et taxes applicables à cette date. On peut avoir de sérieuses craintes sur la possibilité de maintenir, avec les crédits ainsi calculés, l'activité de 1977 au niveau de celle de 1976 ; outre les conséquences qu'elle présenterait pour l'entraînement, une diminution d'activité pourrait aussi avoir de fâcheuses répercussions sur le moral des hommes.

Les crédits inscrits aux chapitres de fonctionnement constituent en majeure partie les dotations réservées aux budgets de fonctionnement, dont la répartition se fait dans le cadre décentralisé d'approbation de ces budgets. Globalement la variation de ces crédits d'une année sur l'autre est de 13,7 %. Pour les seules dépenses d'entretien courant (autres que l'entretien programmé du matériel visé plus bas), l'augmentation est seulement de 4,8 %. Pour les dépenses d'entretien immobilier (qui, pour l'armée de terre, fait l'objet d'un chapitre de la cinquième partie) la progression réelle des crédits, en tenant compte du transfert de certains crédits de rémunérations vers la section commune, sera globalement de 7 %. Il y a donc peu de chances pour qu'on voie s'améliorer dans ces deux secteurs une situation qui n'est pas satisfaisante.

Les chapitres d'entretien des matériels majeurs bénéficient d'autorisations de programme dont on a déjà dit qu'elles progressaient de 27,5 % ; l'augmentation des crédits de paiement est de 32,6 %. S'agissant de rubriques essentielles dont la situation s'était gravement détériorée, on ne peut que se féliciter de l'effort entre-

pris qui permet d'espérer une amélioration de la disponibilité des matériels, mais n'autorisera pas la mise en œuvre des plans d'approvisionnement en rechanges.

Après ces remarques suggérées par l'étude rapide des grandes masses, nous allons examiner les crédits de façon plus détaillée, section par section. La répartition entre elles est donnée par le tableau qui suit :

	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
Section commune	1 444,8	(1) 1 714,9	+	270,1 + 18,7
Section Air	2 110,6	(2) 2 423,1	+	312,5 + 14,8
Section Forces terrestres	3 088	3 596,3	+	508,3 + 16,5
Section Marine	1 839,6	2 311,1	+	471,5 + 25,6
Section Gendarmerie	674,2	740,1	+	65,9 + 9,8
Total	9 157,2	10 785,5	+	1 628,3 + 17,8

(1) Déduction faite d'une somme de 73,1 millions de francs correspondant au remboursement au budget annexe des Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des télécommunications. Ces dépenses étaient inscrites auparavant au budget « Charges communes » du Ministère des Finances.

(2) Y compris une somme de 2,9 millions de francs transférée au budget du Secrétariat d'Etat aux Transports (Aviation civile) pour la rémunération de certains ouvriers des équipes d'entretien des bases aériennes.

I. — SECTION COMMUNE

La section commune est la seule à utiliser les quatre parties étudiées dans le présent chapitre. Elle regroupe les crédits destinés à l'Administration centrale, à la Délégation ministérielle pour l'armement et à des organismes interarmées.

Le détail des crédits par chapitre figure en annexe n° 5. On ne traitera ici que des cas les plus importants.

Paragraphe premier. — Quatrième partie. — Fonctionnement des services et entretien du matériel.

a) Administration centrale.

Le chapitre 34-02 (matériel) passe de 30,4 à 36,4 millions de francs ; comme l'année dernière, sa progression (19,3 %) est plus forte que la croissance moyenne des chapitres analogues de la section commune.

b) *Délégation ministérielle pour l'armement.*

La stabilité relative du chapitre 34-32 (fonctionnement), qui passe de 135,5 à 138 millions de francs (+ 2,2 %), résulte pour une bonne part de la prise en charge par d'autres rubriques budgétaires de dépenses antérieurement supportées par ce chapitre : rechanges de prévoyance pour l'avion *Amor* qui incomberont au titre V, regroupement sur la première partie du titre III des crédits de rémunération des personnels temporaires. Pour couvrir les hausses économiques, le chapitre 34-32 reçoit une dotation supplémentaire de 12,4 millions de francs (+ 9,2 %).

c) *Service de santé.*

Le chapitre 34-62 (entretien et achats de matériels - fonctionnement) passe de 132 à 111,4 millions de francs, soit une diminution de 15,6 %. Comme le précédent, ce chapitre perd la charge des salaires d'ouvriers temporaires qu'il supportait jusque-là. L'ajustement destiné à couvrir les hausses économiques est de 12 millions de francs, soit 9,1 %.

d) *Service d'information et de relations publiques des armées.*

Le chapitre 34-93 (entretien et fonctionnement) voit ses crédits passer de 11,2 à 18 millions de francs. Cette augmentation de 60,4 % traduit la priorité donnée aux actions d'information et de relations publiques.

e) *Direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN).*

Le chapitre 34-96 (entretien des matériels - fonctionnement) voit ses crédits passer de 220,2 à 199,8 millions de francs, soit une diminution de 9,3 %. C'est le résultat de la balance entre un ajustement de crédits de 27,9 millions de francs (soit + 12,7 %) et d'importantes suppressions tenant au fait que les salaires d'ouvriers temporaires sont désormais imputés à la première partie de la nomenclature, et au transfert à chacune des armées de la charge de certaines dépenses qui incombaient jusque-là à la DIRCEN.

Paragraphe 2. — Cinquième partie. — Travaux d'entretien.

Si le chapitre 35-01 (entretien des immeubles de l'Administration centrale) voit sa dotation augmenter de 2,3 millions de francs (soit + 32,4 %) qui couvriront largement les variations économiques, le chapitre d'entretien des logements domaniaux (35-91) est stable (+ 2,8 %). Cette rubrique budgétaire avait été fortement augmentée en 1976 pour monter la dotation au niveau de la subvention à la Société nationale immobilière.

Paragraphe 3. — Sixième partie. — Subventions de fonctionnement.

Les principales subventions sont ajustées comme suit :

— la subvention à l'O. N. E. R. A. passe de 104,8 à 112 millions de francs (+ 6,9 %) ; elle couvre la quasi-totalité des dépenses de rémunérations du personnel de l'Office ;

— la subvention à l'Ecole polytechnique passe de 49,7 à 60,4 millions de francs (+ 21,5 %) pour tenir compte des hausses ainsi que de diverses mesures liées à l'évolution de l'enseignement et au transfert de l'Ecole ;

— la participation aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux qui était, en 1976, de 72,5 millions de francs sera en 1977 de 90 millions de francs (+ 24,1 %).

Paragraphe 4. — Septième partie. — Dépenses diverses.

Le chapitre 37-91, qui supporte les frais de contentieux, les règlements de dommages et d'accidents du travail, voit ses crédits augmenter de 88,3 à 101,3 millions de francs (+ 14,7 %).

Par suite, notamment, des voyages gratuits dont bénéficient les appelés, l'indemnité compensatrice versée à la S. N. C. F. pour le transport des militaires isolés (chapitre 37-94) nécessite un ajustement substantiel de 210 millions de francs (+ 47,3 %) ; les crédits correspondants se trouvent ainsi portés à 654,2 millions de francs.

II. — SECTION AIR

En dehors des première et troisième parties consacrées aux rémunérations et charges sociales, l'Armée de l'Air n'utilise au titre III que la quatrième partie où sont rassemblés tous les crédits de fonctionnement des services et d'entretien des matériels.

D'une année à l'autre l'évolution est la suivante :

CHAPITRES	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
34-11. — Alimentation	213,3	250,8	+ 37,5	+ 17,6
34-12. — Fonctionnement des bases aériennes	310,9	(1) 328,9	+ 18	+ 5,8
34-13. — Dépenses centralisées de soutien	163,8	199,4	+ 35,6	+ 21,7
34-14. — Carburants et fluides.....	620,1	629,7	+ 9,6	+ 1,5
34-21. — Frais d'exploitation des services	65	71,7	+ 6,7	+ 10,3
34-31. — Entretien des matériels-programmes	700	880,7	+ 180,7	+ 25,8
34-32. — Constructions aéronautiques-fonctionnement	37,5	61,9	+ 24,4	+ 65,1
Total	2 110,6	2 423,1	+ 312,5	+ 14,8
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31. — Entretien des matériels-programmes	878	955	+ 77	+ 8,8

(1) Y compris une somme de 2,9 millions de francs transférée au budget du Secrétariat d'Etat aux Transports (Aviation civile) pour la rémunération de certains ouvriers des équipes d'entretien des bases aériennes.

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) Carburants (chap. 34-14).

Le chapitre a subi un transfert, interne à la quatrième partie, d'environ 30 millions de francs vers des chapitres insuffisamment dotés (fonctionnement des bases et entretien programmé). Au total, l'augmentation enregistrée pour les carburants de 1976 à 1977 est particulièrement modeste : les crédits passent de 620,1 à 629,7 millions de francs (+ 1,5%). On espère cependant une

activité aérienne de 410 000 heures correspondant aux possibilités de révision et d'entretien programmé des appareils ; on pense se rapprocher d'une durée de vol de quinze heures par mois et par pilote pour l'entraînement sur les avions d'armes.

b) *Entretien programmé des matériels* (chap. 34-31).

La dotation budgétaire en crédits de paiement passe de 700 à 880,1 millions de francs (+ 25,8 %) (1). Elle doit permettre d'entamer le processus d'assainissement de ce chapitre important.

c) *Entretien courant*.

Les dépenses d'entretien courant sont supportées, avec d'autres, par le chapitre 34-12.

Les économies faites sur le titre V limitent le renouvellement des matériels au sol ; ceux-ci vieillissent et leur entretien va donc nécessiter des interventions et des pièces de rechange plus nombreuses. L'augmentation des crédits d'entretien courant n'est que de 8,5 % environ ; il faudra donc accorder la priorité aux opérations qui concourent le plus directement aux missions opérationnelles, à la sécurité et au sauvetage.

d) *Entretien immobilier*.

Les crédits correspondants figurent, avec d'autres, aux chapitres 34-12, 34-13 et 34-32.

Ils ne varieront pas entre 1976 et 1977 mais, en raison du transfert des charges de salaires des ouvriers temporaires vers la première partie, l'augmentation sera d'environ 7 %.

Le taux d'entretien au mètre carré des immeubles devrait donc être voisin en 1977 de ce qu'il fut en 1976.

e) *Chauffage, éclairage*.

Les crédits correspondants figurent avec d'autres au chapitre 34-12.

Comme pour l'entretien immobilier, ils augmenteront d'environ 7 % entre 1976 et 1977.

(1) Les autorisations de programme, de leur côté, augmentent de 8,8 %, passant de 878 à 955 millions de francs.

f) *Constructions aéronautiques. — Fonctionnement* (chap. 34-32).

L'augmentation en valeur relative particulièrement élevée constatée à ce chapitre résulte du transfert, en provenance du titre V, de certaines dépenses de fonctionnement de la Direction technique des constructions aéronautiques.

III. — SECTION FORCES TERRESTRES

Les crédits concernant les forces terrestres sont inscrits aux quatrième, cinquième et septième parties. Ils sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-01. — Services centraux. — Fonctionnement	54,2	69,8	+ 15,6	+ 28,8
34-11. — Alimentation	714,6	837,7	+ 123,1	+ 17,2
34-12. — Entretien et activités des Forces terrestres	985,8	1 146,4	+ 160,6	+ 16,3
34-13. — Dépenses centralisées de soutien	439,4	473,9	+ 34,5	+ 7,9
34-21. — Frais d'exploitation des services	98,3	131,4	+ 33,1	+ 33,7
34-31. — Entretien des matériels. — Programmes	484,2	642,6	+ 158,4	+ 32,7
	2 776,5	3 301,8	+ 525,3	+ 18,9
<i>Cinquième partie. — Travaux d'entretien :</i>				
35-11. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	281,2	294,4	+ 13,2	+ 4,7
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-11. — Convocation des réserves. — Préparation militaire	30,3	»	— 30,3	
Total	3 088	3 596,2	+ 508,2	+ 16,5
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31. — Entretien des matériels. — Programmes	670	950	+ 280	+ 41,8

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Carburants.*

Les crédits correspondants figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils passent de 228 à 241 millions de francs, soit une augmentation de 6,1 % ; les volumes sur lesquels ils ont été calculés sont les mêmes qu'en 1975 et 1976.

En diminuant sensiblement les exercices de grandes unités, on compte atteindre un taux de sortie de 90 journées pour les unités élémentaires de combat.

b) *Entretien programmé des matériels.*

(Chapitre 34-31.)

La dotation budgétaire en crédits de paiement passe de 484,2 à 642,6 millions de francs, soit une augmentation de 32,7 % (1).

Les dépenses d'entretien s'accroissent avec le vieillissement des matériels en service. Une partie des sorties est faite sans les matériels organiques ou avec des matériels de substitution ; le relèvement substantiel des crédits de ce chapitre était indispensable.

c) *Entretien courant.*

Les crédits consacrés à l'entretien courant, figurant avec d'autres aux chapitres 34-12, 34-13 et 34-21, passeront de 146 à 150 millions de francs, soit une progression modeste de 2,7 %. Cette situation, qui devrait poser des problèmes, est la contrepartie de l'effort consenti pour les matériels programmés.

d) *Entretien immobilier.*

Un chapitre particulier (35-11) figure à la section Forces terrestres pour l'entretien des immeubles et du domaine ; de plus, les crédits pour masses de casernement figurent au chapitre 34-12. Au total, les ressources passeront de 298,1 à 324,9 millions de francs, soit une augmentation de 9 %.

(1) Les autorisations de programme passent de 670 à 950 millions de francs et progressent ainsi de 41,8 %.

Le taux d'entretien au mètre carré sera donc du même ordre qu'en 1976 (10,20 F). Il est regrettable que soit différé l'effort qu'il faudrait faire dans ce domaine particulièrement important au regard des conditions d'exécution du service militaire.

e) *Chauffage. — Eclairage.*

Les crédits consacrés à la masse de chauffage, éclairage, force motrice figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils passeront de 241 à 328,1 millions de francs, soit une augmentation de 36 %.

Les ressources destinées à cette catégorie de dépenses étaient jusqu'à présent nettement insuffisantes ; on s'oriente donc vers un assainissement de la situation.

f) *Convocation des réserves. — Préparation militaire.*

Les crédits qui figuraient, en 1976, au chapitre 37-11 sont désormais regroupés aux chapitres de soldes, alimentation, entretien et activité (31-12, 34-11, 34-12). Les dotations doivent permettre des activités comparables à celles de 1976.

IV. — SECTION MARINE

Les crédits concernant la Marine sont inscrits aux quatrième, sixième et septième parties. Ils sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-11. — Alimentation	240,8	272,2	+ 31,4	+ 13
34-12. — Entretien et activité des forces maritimes	385,3	429,8	+ 44,5	+ 11,5
34-13. — Dépenses centralisées de soutien	56,6	83	+ 26,4	+ 46,6
34-14. — Carburants et combustibles opérationnels	183,7	203,7	+ 20	+ 10,9
34-21. — Frais d'exploitation des services	39,3	36,8	— 2,5	— 6,4
34-31. — Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers. — Programmes	744,7	1 052,1	+ 307,4	+ 41,3
34-35. — Entretien des matériels aériens. — Programmes	182,2	224	+ 41,8	+ 22,9
	1 832,6	2 301,6	+ 469	+ 25,6
<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>				
36-01. — Subventions	6,6	9,2	+ 2,6	+ 39,4
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-81. — Dommages consécutifs à des événements de mer. — Réquisitions	0,3	0,3		
Total des crédits de paiement	1 839,5	2 311,1	+ 471,6	+ 25,6
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31. — Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers. — Programmes	782	1 092	+ 310	+ 39,6
34-35. — Entretien des matériels aériens. — Programmes	220	253	+ 33	+ 15
Total des autorisations de programme	1 002	1 345	+ 343	+ 34,2

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Combustibles et carburants.*

Les crédits correspondants, inscrits au chapitre 34-14, passent de 183,7 à 203,7 millions de francs, soit une augmentation de 10,9 %.

Ces crédits recouvrent les besoins en combustibles de navigation et carburants pour l'aéronautique navale ; ils ont été aménagés pour tenir compte du remplacement du mazout par du gazole, plus onéreux, et des restrictions apportées au régime d'exonération de taxes des hydrocarbures consommés au-dessus de la mer ou du territoire national.

Les crédits nouveaux doivent donner des possibilités voisines de celles de 1976, soit une activité moyenne proche de 70 jours de mer, qui recouvre en réalité des différences très sensibles selon les bâtiments.

b) *Entretien programmé des matériels.*

Ces crédits figurent aux chapitres 34-31 pour la flotte et 34-35 pour l'aéronautique navale (1). Ils passent, pour les crédits de paiement, de 744,7 à 1 052,1 millions de francs, soit une augmentation de 41,3 % pour la flotte, et de 182,2 à 224 millions de francs, soit une augmentation de 22,9 % pour l'aéronautique navale.

L'accroissement des ressources consacrées à l'entretien de la flotte n'a pas, dans le récent passé, évolué au rythme des besoins ; le décrochage avait été en partie compensé par un étalement des opérations d'entretien.

L'augmentation des crédits était indispensable.

c) *Entretien courant.*

Les crédits correspondants figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils varieront à peine entre 1976 et 1977. C'est ici aussi la contrepartie de l'effort consenti pour l'entretien programmé.

d) *Entretien immobilier.*

Les crédits correspondants figurent, avec d'autres, aux chapitres 34-12 et 34-21 ; ils passeront de 26,6 à 28,4 millions de francs, soit une augmentation de 6,7 % qui ne traduit donc pas d'amélioration.

Le taux d'entretien au mètre carré de surface bâtie doit se situer autour de 11,20 F le mètre carré.

(1) Ces deux chapitres sont également dotés d'autorisations de programme dont le montant total passe de 1 002 à 1 345 millions de francs, soit une augmentation de 34,2 %.

V. — SECTION GENDARMERIE

Les crédits examinés figurent uniquement à la 4^e partie. Ils sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1976	1977	DIFFERENCE	
<i>Crédits de paiement.</i>	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
34-11. — Alimentation	24,8	43,5	+ 18,7	+ 75,4
34-12. — Fonctionnement des corps.	612,7	679,4	+ 66,7	+ 10,9
34-13. — Dépenses centralisées de soutien	36,7	17,1	— 19,6	— 53,4
Total	674,2	740	+ 65,8	+ 9,8

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Alimentation.*

Les crédits d'alimentation de la gendarmerie passent de 24,8 à 43,5 millions de francs (+ 75,4 %) ; l'augmentation, beaucoup plus importante que pour les crédits analogues des trois Armées, résulte de l'incorporation de recrues supplémentaires dans la Gendarmerie et surtout du nouveau régime alimentaire applicable aux militaires de la Gendarmerie déplacés en unités constituées pour le maintien de l'ordre.

b) *Carburants.*

Les crédits destinés aux carburants figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Ils passeront de 61 à 65,4 millions de francs, soit une augmentation de 7,3 %. Compte tenu de la modification des effectifs, il ne faut pas espérer de changement sérieux dans le niveau d'activité ; la gestion continuera donc d'être très serrée dans les divers domaines.

c) *Entretien des matériels.*

La gendarmerie ne dispose pas de crédits d'entretien programmé ; toutes les charges sont donc reportées sur les crédits d'entretien courant qui figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. Les ressources passeront de 64,1 à 69,5 millions de francs, soit une augmentation de 8,5 %.

d) *Entretien des immeubles.*

Les crédits correspondants sont compris dans ceux du chapitre 34-12. Les ressources passeront de 39,6 à 44 millions de francs, soit une augmentation de 11,1 %, un peu plus forte que l'augmentation moyenne de 6,6 % concernant l'ensemble des armées pour cette catégorie de dépenses.

e) *Dépenses centralisées de soutien.*

Les crédits de ce chapitre (34-13) sont consacrés à l'activité de la Gendarmerie mobile.

La forte diminution observée, de 36,7 à 17,1 millions de francs, soit — 53,4 %, résulte du remplacement de l'actuelle indemnité de maintien de l'ordre, qui était payée sur le chapitre 34-13, par une indemnité d'absence temporaire qui sera payée sur un chapitre de la première partie (31-12).

CONCLUSION

A bien des égards, le titre III du budget de la Défense pour 1977 est satisfaisant : sa progression globale par rapport à l'année précédente (18,7 %) est sérieuse, elle dépasse celle de l'ensemble du budget de la Défense (16,8 %) qui, elle-même, est plus forte que celle du budget général (13,7 %) ; les ressources sont en place pour que se poursuive l'amélioration de la condition militaire ; un effort, qui s'imposait, est entrepris pour redresser la situation des chapitres d'entretien programmé des matériels.

Certes, quelques points faibles subsistent : en admettant que le financement de l'augmentation du prêt des hommes du rang annoncée pour juillet prochain, mais non prévue dans le budget, aille sans difficulté, il reste encore beaucoup à faire pour l'entretien courant ainsi que pour l'entretien des immeubles, et il faudra encore se restreindre pour les consommations de carburants qui commandent le niveau d'activité.

Mais, au total, c'est encore l'avenir à plus longue échéance qui apparaît de nature à soulever les inquiétudes les plus sérieuses : la programmation prévoit en effet, à partir de 1978, un net renversement de la tendance, enregistrée depuis plusieurs années, à l'augmentation progressive de la part faite au titre III dans le budget de la Défense, et les importantes observations faites à propos du titre V dans le rapport présenté par M. Coudé du Foresto sur les dépenses en capital, font bien apparaître le caractère fondamental que revêt pour l'avenir une évolution nettement affirmée en ce sens.

Les quelques lacunes qui subsistent dans le titre III, et peut-être plus encore le fait que, dans la proportion de 75,9 %, les dépenses inscrites à ce titre sont des dépenses de personnels tant militaires que civils, dont la variation est avant tout dépendante de celle des effectifs, laissent présager de sérieuses difficultés pour que l'évolution se fasse dans le sens et avec l'ampleur souhaités.

*
* *

Sous le bénéfice des considérations et observations exposées dans le présent rapport, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le projet de budget du Ministère de la Défense (titre III) pour 1977.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 27.

Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires.

Texte. — I. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1977, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 3 250 millions de francs et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

II. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1977, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 13 427 646 960 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Commentaire. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses ordinaires des services militaires.

ANNEXES



ANNEXE I

EVOLUTION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1976 A 1977

TABLEAU A. — Effectifs rémunérés sur crédits budgétaires.

	1976	1977	DIFFERENCE
Section commune :			
Services communs :			
Administration centrale.....	64	64	»
Corps de contrôle.....	144	144	»
Justice militaire.....	193	195	+ 2
Service de santé.....	6 505	6 777	+ 272
Délégation ministérielle pour l'armement	1 971	1 963	— 8
Totaux Section commune..	8 877	9 143	+ 266
Section Air	101 606	100 831	— 775
Section Forces terrestres.....	331 495	330 030	— 1 465
Section Marine	68 273	68 285	+ 12
Section Gendarmerie	73 152	75 868	+ 716
Totaux généraux.....	585 403	584 157	— 1 246

TABLEAU B. — Effectifs rémunérés sur comptes de commerce et sur budget annexe.

	1976	1977	DIFFERENCE
Délégation ministérielle pour l'armement :			
Direction technique des armements terrestres	613	621	+ 8
Direction technique des constructions aéronautiques.....	33	33	»
Direction technique des constructions navales.....	1 163	1 163	»
Totaux	1 809	1 817	+ 8
Budget annexe des Essences.....	406	412	+ 6
Totaux généraux.....	2 215	2 229	+ 14

ANNEXE II

REPARTITION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1977 PAR GRADE ET PAR ORIGINE STATUTAIRE

	SECTION commune.	AIR	TERRE	MARINE	GENDAR- MERIE	TOTAL	DIFFE- RENCE par rapport à 1976.
Officiers et assimilés :							
Active	4 489	7 458	19 968	4 310	2 149	38 374	+ 39
Contingent	10	10	»	26	»	46	- 30
Total	4 499	7 468	19 968	4 336	2 149	38 420	+ 9
Sous-officiers :							
Active	1 106	44 791	60 954	27 227	69 014	203 092	+ 10 686
Sous contrat P.D.L. (1)...	1 020	190	506	75	»	1 791	+ 100
Contingent	»	2 176	9 244	814	155	12 389	- 270
Total	2 126	47 157	70 704	28 116	69 169	217 272	+ 10 516
Hommes du rang :							
Active	21	4 869	23 913	14 258	»	43 061	- 1 289
Sous contrat P.D.L. (1)...	6	4 725	10 087	4 956	»	19 774	- 1 000
Contingent	»	36 546	205 078	16 553	4 495	262 672	+ 20
Total	27	46 140	239 078	35 757	4 495	325 507	- 2 269
Personnels féminins :							
Active	2 271	36	205	21	25	2 558	- 9 502
Volontaires féminines	220	30	75	45	30	400	»
Total	2 491	66	280	66	55	2 958	- 9 502
Total général :							
Active	7 887	57 154	105 040	45 816	71 188	287 085	- 66
Sous contrat P.D.L. (1)...	1 026	4 915	10 593	5 031	»	21 565	- 900
Contingent	230	38 762	214 397	17 438	4 680	275 507	- 280
Total	9 143	100 831	330 030	68 285	75 868	584 157	- 1 246
Différence par rapport à 1976.	+ 266	- 775	- 1 465	+ 12	+ 716	- 1 246	

(1) P.D.L. : pendant la durée légale.

ANNEXE III

COMPARAISON DES EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR CREDITS BUDGETAIRES EN 1976 ET EN 1977 PAR SERVICES ET PAR GRANDES CATEGORIES STATUTAIRES

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	PERSONNELS étrangers (F. F. A.).	TOTAL 1977	TOTAL 1976	DIFFERENCE par rapport à 1976.
Personnels civils extérieurs :							
Air	1 447	375	3 267	45	5 134	5 236	— 102
Terre	14 628	2 288	19 465	5 057	41 438	41 948	— 510
Marine	762	34	5 985	»	6 781	6 682	+ 99
Services communs.....	3 279	461	5 163	477	9 380	8 458	+ 922
Totaux P. C. E.	20 116	3 158	33 880	5 579	62 733	62 324	+ 409
Administration centrale.....	2 298	54	537	»	2 889	2 944	— 55
Corps de contrôle.....	»	6	»	»	6	7	— 1
Justice militaire	48	»	»	»	48	44	+ 4
Service de documentation exté- rieure et de contre-espionnage.	1 684	107	6	»	1 797	1 779	+ 18
Postes permanents à l'étranger..	16	132	13	»	161	165	— 4
Service de santé.....	»	121	»	»	121	121	»
Délégation ministérielle pour l'ar- mement (crédits budgétaires)...	3 155	2 730	6 588	»	12 473	12 311	+ 162
Totaux 1977	27 317	6 308	41 024	5 579	80 228	79 695	+ 533
Différence par rapport à 1976....	+ 214	— 320	+ 639	»	+ 533		

ANNEXE IV

EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR COMPTES DE COMMERCE ET BUDGET ANNEXE EN 1976 ET 1977

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS	OUVRIERS	TOTAL 1977.	TOTAL 1976.	DIFFERENCE par rapport à 1976.
Délégation ministérielle pour l'armement :						
Direction technique des armements terrestres.....	4 598	1 562	15 482	21 642	21 812	— 170
Direction technique des constructions navales.....	1 910	441	25 768	28 119	26 951	+ 1 168
Direction technique des constructions aéronautiques.	402	272	12 173	2 847	2 864	— 17
Totaux	6 910	2 275	43 423	52 608	51 627	+ 981
Budget annexe des essences.....	416	60	1 291	1 767	1 761	+ 6
Totaux	7 326	2 335	44 714	54 375	53 388	+ 987
Différences par rapport à 1976....	+ 179	— 171	+ 979	+ 987		

ANNEXE V

TITRE III.

Section commune. — Quatrième, cinquième, sixième et septième partie.

CHAPITRES:	1976	1977	DIFFERENCE			
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)			
<i>Crédits de paiement.</i>						
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services:</i>						
34-02. — Administration centrale. — Matériel	30,5	36,4	+	5,9	+	19,3
34-31. — D.M.A. — Frais de déplacement	10	11,4	+	1,4	+	14
34-32. — D.M.A. — Fonctionnement.	135,6	138	+	2,4	+	1,8
34-52. — Justice militaire. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	0,9	1,1	+	0,2	+	22,2
34-61. — Service de santé. — Frais de déplacement	7	8,5	+	1,5	+	21,4
34-62. — Service de santé. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	132	111,4	—	20,6	—	15,6
34-72. — S.D.E.C.E. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	18,2	19,1	+	0,9	+	4,9
34-81. — Missions à l'étranger. — Frais de déplacement	15,8	20	+	4,2	+	26,6
34-82. — Postes permanents à l'étranger. — Matériel et fonctionnement	14,4	18	+	3,6	+	25
34-91. — Services communs. — Frais de déplacement	15,4	18,5	+	3,1	+	20,1
34-92. — Sécurité militaire. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	5,1	6,4	+	1,3	+	25,5
34-93. — S.I.R.P.A. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	11,2	18	+	6,8	+	60,7
34-94. — Service de l'action sociale. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	10,4	11,7	+	1,3	+	12,5
34-95. — Organismes interarmées. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement	15,1	19,1	+	4	+	26,5
34-96. — D.E.C.E.N. — Entretien des matériels. — Fonctionnement.	220,3	199,9	—	20,4	—	9,3
	641,9	637,5	—	4,4	—	0,7

CHAPITRES	1976	1977	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Cinquième partie. — Travaux d'entretien :</i>				
35-01. — Administration centrale. — Entretien des immeubles.....	7,1	9,5	+ 2,4	+ 33,8
35-91. — Entretien des logements domaniaux	29,3	30,1	+ 0,8	+ 2,7
	36,4	39,6	+ 3,2	+ 8,8
<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>				
36-31. — D. M. A. — Subventions à l'O. N. E. R. A. et à l'École polytechnique	154,6	172,4	+ 17,8	+ 11,5
36-91. — Participation aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux	72,5	90	+ 17,5	+ 24,1
36-92. — Participation aux frais de fonctionnement du groupe consultatif d'assistance militaire en France	1	1	»	
	228,1	263,4	+ 35,3	+ 15,5
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-31. — Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique.	0,9	12,9	+ 12	
37-91. — Frais de contentieux. — Règlements des dommages et accidents du travail.....	88,3	101,3	+ 13	+ 14,7
37-94. — Indemnité compensatrice à la S. N. C. F.....	444,2	654,2	+ 210	+ 47,3
37-95. — Subventions diverses.....	5	6	+ 1	+ 20
	538,4	774,4	+ 236	+ 43,8
Total général.....	1 444,8	1 714,9	+ 270,1	+ 18,7
<i>Pour mémoire (1) :</i>				
36-93 (nouveau). — Remboursement aux Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des télécommunications	»	73,1	+ 73,1	

(1) Il s'agit d'une dépense qui figurait antérieurement au budget des charges communes et qui n'a pas été prise en considération dans le présent rapport pour ne pas fausser les comparaisons avec l'année précédente.